



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, le 6 juillet 2021 à 20h, à laquelle étaient présents :

MM les conseillers : Marc Gaudreau
 Alain Dumouchel
 Alain Poissant
 Gaétan Boulerice
 Daniel Racette

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire.

La directrice générale Mme Catherine Rochefort était présente.

À 20h, M. le Maire, ouvre la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions du public sur l'ordre du jour
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. **LÉGISLATION**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021
7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 7.1 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois
 - 7.2 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses 2020-2021 au 31 mai 2021
 - 7.3 Utilisation de 6 000\$ de l'excédent de fonctionnement affecté - élections
 - 7.4 Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement 2021-311 décrétant un emprunt pour la construction d'un garage municipal*
 - 7.5 Nomination d'une responsable d'une nouvelle carte de crédit visa Desjardins – DGAF
 - 7.6 Embauche d'une commis à la bibliothèque 2 à 7 heures semaine
 - 7.7 Autorisation à la directrice générale adjointe à participer au colloque de l'association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ)
 - 7.8 Autorisation à l'inspectrice en urbanisme et environnement d'adhérer à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2021
8. **GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun dossier.
9. **GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE L'INCENDIE**

Aucun dossier.
10. **GESTION DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 10.1 Adjudication à la compagnie Lignes Maska du mandat de marquage de la chaussée 2021-2023
 - 10.2 Addenda programmation de travaux 1 - Engagement municipal sur le transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
11. **GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS**

Aucun dossier
12. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**
 - 12.1 Demande assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2015-263 pour la construction d'une remise en cours latérale droite au 315, rang de l'église
 - 12.2 Demande assujettie au Règlement sur les usages conditionnels numéro 2015-264 pour le remblai sur le lot 3 991 623 au 304, rang de l'église
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **VARIA**
15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**
 - 15.1 Levée de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

3. 21-07-112 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2021, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

(Aucune question reçue des citoyens dans les 15 jours précédents la séance du Conseil municipal)

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois a été déposée.

Voici une communication reçue à l'attention du Conseil municipal, de la part de Monsieur Stéphane, Boyer, citoyen de Saint-Édouard :

« Bonjour ,

J'habite sur la rue de l'école et je vois à chaque jour plusieurs véhicules y circuler en sens contraire.

Je me demande ce qui pourrait être fait pour le sécuriser car depuis que la signalisation est en place, elle est très peu respectée.

Il faudrait peut être modifier la signalisation et demander à la police de faire de la patrouille de temps à autre.

Merci de faire suite à ma demande. »

6. LÉGISLATION

6.1 – 21-07-113 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2021

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 – 21-07-114 – PAIEMENT DE LA LISTE DES FOURNISSEURS DU MOIS

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du Règlement n° 2020-306 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **101 879.68\$** et que ce rapport soit classé sous le numéro **2021-07** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	



No de résolution
ou annotation

7.2 – 21-07-115 - DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES 2020-2021 AU 31 MAI 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.3 du Code municipal mentionne que le conseil peut requérir le secrétaire-trésorier, en tout temps durant l'année, de rendre un compte détaillé des revenus et dépenses de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 du Code municipal stipule que le secrétaire-trésorier doit déposer deux états comparatifs, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale recommande de faire l'exercice supplémentaire d'un dépôt de ces deux états comparatifs durant le premier semestre de l'exercice financier en cours pour permettre des ajustements budgétaires s'il y a lieu ;

CONSIDÉRANT QUE le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont disposent alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice ;

II EST PROPOSÉ DE DÉPOSER les états comparatifs des revenus et dépenses 2020-2021 au 31 mai 2021 **ET QUE** le rapport soit classé sous le numéro **2021-07** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	P			REJETE	

7.3 - 21-07-116 – UTILISATION DE 6 000\$ DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ - ÉLECTIONS

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales qui auront lieu le 7 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT le solde cumulé de 6 000\$ dans l'excédent de fonctionnement affecté – Élections ;

IL EST RÉSOLU d'utiliser 6 000\$ de l'excédent de fonctionnement affecté – Élections pour l'affecter à l'exercice financier 2021.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

7.4 - 21-07-117 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-311 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire les opérations de déneigement des routes en régie interne ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la municipalité de posséder un garage municipal plus grand que celui actuellement pour entreposer les futurs camions de déneigement et autres équipements ;

CONSIDÉRANT la présentation du projet de construction, par la direction générale, lors des sessions de travail avec le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de *Règlement 2021-311 décrétant un emprunt pour la construction d'un garage municipal* d'un montant n'excédant pas 1 300 000\$;

EN CONSÉQUENCE Monsieur Alain Poissant, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 2021-311 décrétant un emprunt pour la construction du garage municipal* ;



No de résolution
ou annotation

- dépose le projet du *Règlement 2021-311 décrétant un emprunt pour la construction du garage municipal.*

7.5 – 21-07-118 - NOMINATION D'UNE RESPONSABLE D'UNE NOUVELLE CARTE DE CRÉDIT VISA DESJARDINS – DGAF

CONSIDÉRANT QUE madame Véronique Lussier est seconde responsable d'une carte de crédit Visa de la Municipalité de Saint-Édouard détenue par madame Catherine Rochefort tel que stipulé par la résolution 20-07-101 ;

CONSIDÉRANT QUE certains membres de l'équipe agissent comme utilisateurs de la carte de crédit lorsque la transaction est autorisée par la directrice générale ou la directrice générale adjointe ;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe s'est agrandie et qu'il y a des demandes fréquentes pour utiliser la carte de crédit et souvent le même jour ;

CONSIDÉRANT QUE pour la majorité des transactions, la carte de crédit est physiquement détenue par l'utilisateur et n'est donc plus disponible pour d'autres utilisateurs jusqu'à son retour aux bureaux administratifs ;

CONSIDÉRANT QU'il deviendrait plus optimal d'ajouter une carte de crédit au service des finances ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER madame Véronique Lussier, à être la responsable d'une nouvelle carte de crédit Visa Desjardins – DGAF de la municipalité de Saint-Édouard ET QUE madame Lussier conserve son rôle de seconde responsable de la carte de crédit détenue par madame Rochefort.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	O			REJETE

7.6 – 21-07-119 – EMBAUCHE D'UNE COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE 2 À 7 HEURES SEMAINE

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale a procédé à l'affichage du poste de commis à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT les résultats des entrevues téléphoniques ainsi que les recommandations de la directrice générale adjointe administration et finances ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des ressources humaines et affaires juridiques recommande de procéder à la nomination, par sa résolution 21-06-22 ;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER au poste de commis à la bibliothèque madame Sophie Lachapelle, **QUE** la date d'entrée en fonction soit le 7 juillet 2021, **QU'**une période probatoire de six (6) mois suivant l'embauche s'applique, **QU'À** tout moment, pendant la période de probation, elle peut être mis fin au lien d'emploi par le Conseil municipal, **QU'**une évaluation soit réalisée par la Direction générale afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente, **QUE** le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer le contrat de travail de madame Sophie Lachapelle à raison de 2 à 7 heures par semaine **ET QUE** la somme de cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	O			REJETE

7.7 – 21-07-120 - AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE À PARTICIPER AU COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES FINANCIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (AGFMQ)

CONSIDÉRANT QUE le colloque annuel de l'AGFMQ se tiendra les 15, 16 et 24 septembre 2021 de façon virtuelle sous le thème de « Stimuler les talents, partager l'expertise » ;

CONSIDÉRANT QUE le colloque accueillera près d'une centaine de congressistes et plusieurs ateliers pertinents pour la formation continue de la directrice générale adjointe dans le cadre de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE cette participation est prévue aux conditions de travail de la direction générale adjointe ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la participation à cet événement est très avantageuse pour la Municipalité et permet un échange et la création d'un réseautage avec d'autres municipalités semblables à celle de Saint-Édouard ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la participation de la directrice générale adjointe, Mme Véronique Lussier au colloque annuel de l'AGFMQ pour un montant total de 415 \$ plus taxes **ET QUE** ces dépenses soient payées à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O		
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	P			REJETE	

7.8 – 21-07-121 - AUTORISATION À L'INSPECTRICE EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT D'ADHÉRER À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice en urbanisme et environnement, Mme Vanessa Morneau, fait la demande à l'effet d'adhérer à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT les avantages offerts par la COMBEQ en ce qui a trait à la formation et au développement continu ;

CONSIDÉRANT QUE les accès aux plateformes, outils de travail et réseaux de contacts offerts par la COMBEQ sont très avantageux pour la Municipalité et permettent de parfaire la formation de l'inspectrice en urbanisme et environnement;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour l'adhésion annuel à la COMBEQ pour un nouveau membre est d'un montant de 380,00\$ plus les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER l'adhésion de Mme Vanessa Morneau à la COMBEQ pour l'année 2021 pour un montant total de 380 \$ plus les taxes applicables **QUE** les frais encourus pour l'activité tel que l'hébergement, le déplacement et les repas soient payés sur présentation des pièces justificatives **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O		
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

8. GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

Aucun dossier.

10. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS

10.1 – 21-07-122 – ADJUDICATION À LA COMPAGNIE LIGNES MASKA DU MANDAT DE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE 2021-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard désire retenir les services professionnels d'une compagnie spécialisée afin de procéder au marquage des rues de la Municipalité pour les années 2021 à 2023 inclus;

CONSIDÉRANT QU'UN appel de soumission a été effectué auprès de deux compagnies pour un contrat de service d'une durée de trois (3) ans, de 2021 à 2023 inclus:

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
LIGNES MASKA	13 363,00 \$
MARQUAGE SIGNALISATION RIVE-SUD	17 086,50 \$



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU DE MANDATER dans l'intérêt de la Municipalité, la compagnie *Lignes Maska* pour ses services professionnels afin de procéder au marquage des rues de la Municipalité pour les années 2021-2022 et 2023 pour un montant annuel de 13 363,00 \$ plus les taxes applicables et **QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement et **QUE** la directrice générale soit autorisée à signer les documents découlant de cette entente.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	P	Maire :		✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		
# 5	Daniel Racette	O			
				ADOPTE A L'UNANIMITE	
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

10.2 – 21-07-123 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2 - ENGAGEMENT MUNICIPAL SUR LE TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard a entérinée le 1^{er} juin 2021 une résolution numéro 21-06-105 portant sur son engagement municipal sur le transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 ainsi que le dépôt de sa programmation de travaux numéro 2;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard doit présenter sa programmation de travaux numéro 2 suivant la modification de la liste des travaux prioritaires admissibles et de l'ajustement des coûts de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RÉSOLU QUE :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019- 2023;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'un addenda à la programmation de travaux version numéro 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux numéro 2 approuvé par la présente résolution;

La Municipalité atteste par la présente résolution que l'addenda à la programmation de travaux version numéro 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;

IL EST RÉSOLU D'AUTORISER la Directrice générale Mme Catherine Rochefort à signer, si requis, tous documents en lien avec la programmation et le suivi de la TECQ 2019-2023.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	P	Maire :		✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		
# 5	Daniel Racette	O			
				ADOPTE A L'UNANIMITE	
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS

Aucun dossier.



No de résolution
ou annotation

12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

12.1 – 21-07-124 - DEMANDE ASSUJETTIE AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2015-263 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE REMISE EN COURS LATÉRALE DROITE AU 315, RANG DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 315, rang de L'Église a déposé officiellement une demande de permis pour la construction d'une remise en cours latérale droite;

CONSIDÉRANT QUE la construction se retrouve dans la zone agricole (A-1);

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une remise en cours latérale est assujettie au Règlement no. 2015-263 relatif aux P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT QUE la couleur du revêtement extérieur s'harmonise aux caractéristiques architecturales du secteur et des revêtements extérieurs existants des bâtiments avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux extérieurs choisis pour la construction sont : toiture : bardeau d'asphalte couleur noir; les façades: bois peint vert foncé;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif a recommandé favorablement le projet sous la résolution numéro CCU-2021-013 lors de sa réunion tenue le 20 juin dernier;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU D'AUTORISER la présente demande assujettie au P.I.I.A. pour la construction d'une remise en cours latérale latérale au 315, rang de l'Église.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Parti	Vote	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	O			REJETE

12.2 – 21-07-125 - DEMANDE ASSUJETTIE AU RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 2015-264 POUR LE REMBLAI SUR LE LOT 3 991 623 AU 304, RANG DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé officiellement une demande de certificat d'autorisation pour le remblai sur le lot 3 991 623, au 304, rang de l'Église en mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le 304, rang de L'Église se situe dans la zone résidentielle (H-1) et l'îlot déstructuré (IDR-6) et qu'une demande de remblai de plus de 300 mètres carrés à l'intérieur d'un îlot déstructuré est assujettie au Règlement relatif aux usages conditionnels 2015-264;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les orientations d'aménagement du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a pour fins d'améliorer le drainage en remblayant et égalisant une superficie de 0,19 hectare du lot 3 991 623 ;

CONSIDÉRANT QUE le remblai a fait l'objet d'une prescription agronomique et d'un rapport d'exécution de la firme *PleineTerre*, datés du 11 juin 2021 et réalisés par Samuel Comtois, agronome, et que les documents garantissent le respect des lois gouvernementales ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif a recommandé favorablement le projet sous la résolution numéro CCU-2021-014 lors de sa réunion tenue le 20 juin dernier;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU D'AUTORISER la présente demande de remblai d'une superficie de 0,19 hectare sur le lot 3 991 623 (304, rang de l'Église).

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Parti	Vote	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	P			REJETE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

(À déterminer)



No de résolution
ou annotation

14. VARIA

Aucun.

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15.1 – 21-07-126 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 21H07.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	NOM	O	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant		
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ ✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTÉ A LA MAJORITÉ
# 5	Daniel Racette	O			REJETÉ


Ronald Lécuyer
Maire


Catherine Rochefort
Directrice générale et secrétaire-trésorière